



Rappel du contexte :

En amont de la création de France Travail, Pôle emploi lance des « expérimentations ARSA » (XP ARSA) qui consistent à systématiser l'inscription des ARSA. Cette XP se déroule depuis 2023 sur Gisors et Louviers. L'extension de cette XP nous est annoncée pour mars 2024 sur 4 nouveaux territoires.

Au-delà du regard que porte la CGT sur France travail, **il existe factuellement un souci lorsque l'on confronte le plan gouvernemental, la mise en œuvre de France Travail et la réalité du terrain.**

➤ Pour le gouvernement :

Si l'idée est bien d'inscrire l'ensemble des allocataires du RSA, une dispense est prévue pour les 15 à 20 heures d'activité pour les personnes souffrant d'un handicap, d'une invalidité, d'un problème de santé ainsi que pour les parents isolés d'enfant de moins de 12 ans sans solution de garde. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une diminution du nombre d'heures à effectuer si elles sont confrontées à des difficultés dans leur vie personnelle et familiale. **La bienveillance est donc de mise !**

➤ L'interprétation de France travail dans sa feuille de route :

Il s'agit de mobiliser l'ensemble des personnes inscrites avec un contrat d'engagement pour chacun fixant un cadre de droits et de devoirs dont le respect sera contrôlé. Mettre en place davantage de parcours d'accompagnements intensifs pour maximiser les chances de retour à l'emploi. **Une doctrine du contrôle et du tous vers l'emploi direct !**

La réalité du terrain :

1^{er} mensonge : chiffres à l'appui (en lien dans le cadre ci-dessous), le nombre d'inscriptions des ARSA explose depuis 2022 donc bien en amont de tout démarrage officiel de l'XP. Tout conseiller a déjà été confronté à un ARSA qui vient s'inscrire suite à l'injonction de son département.

Evolution inscription BRSA par site :

[De janvier 2023 à 2024](#)

[De février 2022 à 2024](#)

Méthode: requêtes IOP sur structures principales de suivi

2 filtres appliqués:

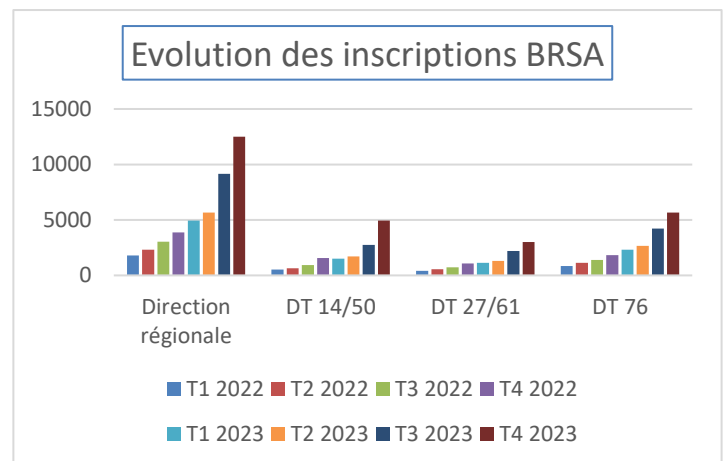
Minima sociaux: RSA: Tous bénéficiaires

Saisie de l'inscription: entre le 1er jan et le 31 jan 2023 puis 2024

2nd mensonge : « une expérimentation cadrée » : les agents sont confrontés à ces situations sans aucune formation, celles identifiées dans l'expérimentation étant réservées aux agents officiellement dans l'XP.



Ci-dessous (ou en lien [ICI](#) pour plus de détails), les chiffres de l'évolution des inscriptions des ARSA, issus de IOP :



Mensonge ? Excès de zèle ? Ou simples difficultés d'interprétation ?

Si identifier les causes reste difficile, les conséquences sont évidentes sur notre quotidien, la CGT France Travail Normandie dénonce :

- Des inscriptions forcées des ARSA
- Des injonctions contradictoires
- Des agents non préparés, non formés
- Des salariés qui perdent le sens du travail
- Des usagers maltraités par l'institution